

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Arrondissement
D'ALBERTVILLE
Commune de SEEZ (73)

L'an deux mille vingt-trois, le 30 janvier,

Le Conseil Municipal de la commune de SEEZ, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Lionel ARPIN, Maire, en session ordinaire, en salle du conseil municipal à la Savoyarde.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le quorum est atteint.

Présents : Christelle BRIU, Christine CLEMENT, Michèle FERRARIS, Alexine LAFAY, Anne-Emmanuelle LECLERE, Christel MAILHÉ, Marie-Claude SORREL, Joël ARPIN, Lionel ARPIN, Corentin BOUCHER, Romain BOUVET, Michel CLAIR, Mathieu LECLERCQ, Frédéric LIMBARINU, Alain MARGUERETTAZ.

Absents excusés : Joëlle CAMPERS, Eric JACQUEMOUD, Coline MARGUERETTAZ (pouvoir à Alain MARGUERETTAZ), Thomas QUERO-BATTANI.

Secrétaire de séance : Christel MAILHÉ

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 15 - Votants : 16

Date de la convocation : le 25 janvier 2023.

Date de publication : 6 février 2023 au 6 avril 2023

**DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'AMENAGEMENT DU PARKING DU
CENTRE AUPRES DE L'ETAT**

Pour rappel, la Commune de Séez va engager des travaux dans l'intention de dynamiser le centre-bourg par la création d'un lieu de partage et d'échange tout en assurant une continuité « accessible » et accueillante du cheminement piéton.

Ces travaux consistent à :

- Réaménager les abords du musée Saint-Eloi pour faciliter son accès et lui apporter une plus grande visibilité et attractivité ;
- Restructurer le terrain de boule derrière l'église dans le but de créer un lieu de vie paisible en centre-ville.

Afin de répondre à un projet global d'aménagement du centre-bourg il semble rationnel pour la Commune d'aménager une aire de stationnement à proximité de cet espace. Cet aménagement apportera un appui pour la dynamisation du centre-bourg tout en favorisant le déplacement piéton au centre-bourg.

Ces travaux consistent à aménager un parking à proximité du centre-bourg de la Commune par la création de 41 places de stationnement.

Le coût global des études et des travaux à la charge de la Commune s'élève à 222 837,00 € HT soit 267 404,40 € TTC.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Suite délibération n° 2023-001-008 du 30 janvier 2023

Postes de dépenses	Montant HT	Ressources (origine du financement) HT	Base éligible de dépenses HT	Taux	Montant prévisionnel de l'aide HT	Obtention du financement	
						date de la demande	date de la décision
<u>Travaux</u>	222 837,00	EUROPE (FEDER, FEADER)	0,00		0,00		
		DETR (subvention = [dépense éligible - loyers perçus (5 ou 9 ans pour les entreprises) x taux])	222 837,00	20,00 %	44 567,40	1/1/23	
		DSIL (subvention = [dépense éligible - loyers perçus (5 ou 9 ans pour les entreprises) x taux])	0,00		0,00		
		FNADT	0,00		0,00		
		Autres subventions ETAT	0,00		0,00		
		CONSEIL REGIONAL	222 837,00	35,00 %	77 992,95	26/10/22	En attente
		CONSEIL DEPARTEMENTAL (h)	222 837,00	25,00 %	55 709,25	29/4/22	Eligible - Programmation 2023
		Autres financeurs publics					
		collectivités locales	0,00		0,00		
		Ademe	0,00		0,00		
		Agence de l'eau...	0,00		0,00		
		TOTAL des subventions publiques		80,00 %	178 269,60		
		Financement privé (don, leg, souscription, mécénat...)		0,00 %	0,00		
		AUTOFINANCEMENT		20,00 %	44 567,40		
		dont emprunt			0,00		
		dont fonds propres			44 567,40		
TOTAL GENERAL DEPENSES ELIGIBLES	222 837,00	TOTAL GENERAL RECETTES			222 837,00		

Aussi la commune sollicite un accompagnement auprès de l'Etat dans le cadre de l'appel à projets pour la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) d'un montant de 44 567,40 € HT.

Après délibération, le conseil municipal décide :

- ➔ D'APPROUVER la réalisation de ce projet,
- ➔ DE SOLLICITER la subvention la plus élevée possible auprès de l'Etat,
- ➔ DE DEMANDER l'autorisation de démarrer les travaux de manière anticipée, avant la décision d'octroi de subvention,
- ➔ D'AUTORISER Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention et à signer toutes les pièces issues de la présente.

Adoption à l'unanimité.

Le Maire,
Lionel ARPIN



Le secrétaire de séance,
Christel MAILHÉ

Accusé de réception en préfecture
073-217302850-20230130-2023-001-008-DE
Date de télétransmission : 03/02/2023
Date de réception préfecture : 03/02/2023